Résoluo Association

Protection Juridique

Fiche Produit 2024

Garanties		Domaines	Délais de carence	Seuil d'intervention	Nombre d'interventions	Prise en charge
Une question ?	**Information juridique**	■ Activités associatives garanties	Aucun	Aucun	Illimité	-
	Information juridique sur les projets de contrat **Consultation d'un avocat si nécessaire**	■ Baux commerciaux ■ Baux professionnels ■ Baux d'habitation ■ Contrats de travail ■ Lettres de licenciement ■ Convocations à un entretien préalable de licenciement	Aucun	Aucun	Illimité	**1 593 €/3 186 €** **par année d'assurance**
Un litige ?	**Recherche d'une solution amiable** **Intervention auprès de la partie adverse**	■ Activités associatives garanties **Exemples** Locaux associatifs Biens mobiliers associatifs Prestataires (hors travaux) Petits travaux immobiliers(2) Administration Mise en cause de la responsabilité de l'association Fiscalité URSSAF Voisinage Protection pénale de l'association (y compris garde à vue) Défense pénale des salariés ... ■ Salariés (option)	Aucun sauf Voisinage Salariés (option) **2 mois** Fiscalité URSSAF **3 mois**	**548 €**	Illimité	**31 856 €/63 712 € par litige** sauf Travaux immobiliers Salariés (option) **7 963 €/15 926 € par litige** Fiscalité URSSAF **6 372 €/12 744 € par litige** **et par année d'assurance**
Un procès ?	**Mise en œuvre de la procédure judiciaire** **Prise en charge des frais de justice(1)**					

Les prestations mentionnées ci-dessus sont délivrées selon les termes du contrat AXA Résoluo Association (Conditions générales réf. 972954 05-2020). Les montants indiqués sont indexés (valeurs 2024) et exprimés TTC.
(1) Avocats, experts, commissaires de justice, etc. (2) < 4 000 € HT hors fournitures/7 000 € HT fournitures comprises.

Option Doublement de la prise en charge
Montants x2

Résoluo Association en quelques exemples

Locaux associatifs	Le propriétaire du local de l'association ne veut pas prendre en charge les travaux de rénovation.
Biens mobiliers associatifs	Un garagiste a mal réparé la camionnette de l'association.
Travaux immobiliers	Peu de temps après la rénovation des murs du local associatif, des fissures apparaissent.
Prestataires	L'imprimerie avec laquelle travaille l'association a réalisé un gros volume de documents erronés et refuse de les reprendre à ses frais.
Mise en cause de l'association	L'association est mise en cause pour dégradations causées lors d'une manifestation. L'assurance responsabilité civile refuse d'intervenir.
Administration	Malgré son engagement, la mairie refuse au dernier moment de prêter la salle communale à l'association.
Fiscalité	L'association se voit notifier un redressement fiscal à la suite de déductions effectuées l'année précédente.
Protection pénale de l'association	Un court-circuit dû à la vétusté des locaux de l'association déclenche un incendie dans lequel plusieurs salariés sont blessés. Le dirigeant de l'association est placé en garde à vue.
Défense pénale des salariés	Un salarié de l'association est mis en cause pour blessures involontaires.
Salariés (option)	Un salarié assigne l'association devant le Conseil de prud'hommes pour licenciement.

Tarifs TTC

Résoluo Association	**Dès 156 €/an**
Option Conflit individuel du travail	**26 €/an par salarié**
Option Doublement de la prise en charge	**104 €/an**

Paiement fractionnable sans frais par mois, trimestre ou semestre

Votre **Espace Client**

Retrouvez l'ensemble
de vos services en ligne sur axa.fr

OFFRE CITOYENNE

AXA vous répond sur :

LE TRI FACILE

Réf. 730466 01 2024 AXA PJ RESOLUO ASSOCIATION FICHE PRODUIT - Document non contractuel.

Juridica, la filiale spécialisée en assurance de protection juridique d'AXA France. Siège social : 1 place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. S.A. au capital de 14 627 854,68 € immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 572 079 150 R.C.S. Versailles. TVA intracommunautaire n° FR 69 572 079 150.
Entreprise régie par le code des assurances.